



Keolis Lyon  
M. le Directeur des Ressources Humaines  
19, bd Vivier Merle  
69003 Lyon

Lyon le 28 Février 2023

Objet : cahier revendicatif NAO 2023.

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez, ci-après, les revendications que nos organisations syndicales CGT et UGICT CGT des TCL souhaitent voir traiter lors des Négociations Annuelle Obligatoire pour l'année 2023 :

### Rémunération :

- Augmentation de nos salaires pour une revalorisation notable du point 100 à 10% au 1<sup>er</sup> Janvier, soit 10,49 €.
- Revalorisation de la prime forfaitaire à 200 euros, soit une augmentation de 155€.
- Revalorisation de la gratification du samedi à 50 % et du dimanche à 100 %.
- La transformation de la prime de vacances en véritable 14<sup>ème</sup> mois, avec comme première étape la suppression de l'impact de l'absentéisme sur le calcul de son montant.
- Prise en charge par l'entreprise de la journée de solidarité.
- Négociation d'un déroulement de carrière pour l'ensemble du personnel de l'entreprise qui soit basé sur des critères objectifs et quantifiables.

### Conditions de travail :

- Intégration progressive d'une pause payée de 20 minutes non sécable intégré dans le TTE.
- Aménagement des fins de carrière par la mise en place d'un dispositif de pré-retraite progressive.
- Congés d'ancienneté, 1 CA supplémentaire par tranche de 5 ans d'ancienneté.
- Mise en place d'un CET avec abondement de l'employeur ;
- Déblocage du compteur HEC au-delà de 42 heures.
- Prise en compte des CA et des HEC comme du TTE pour le calcul des heures supplémentaires.

### Protection sociale :

- Suppression des jours de carence
- Prise en charge à 100% de la mutuelle et de la prévoyance par l'employeur

Pour le syndicat CGT TCL  
Marzouki Riad

Pour le syndicat UGICT CGT TCL  
Albrand Rachida